

CR réunion CoPil 19 décembre 2022

Présents: K McCoy, Y Sterkers, I Morlais, N Bravo, D Missé, S Hurtrez-Bousses, F Simard.

1) GPEC IRD

La Revue des Talents avec les RH IRD est fixée au mardi 31 janvier 2023.

2) Arbitrages DAM IRD

Les premiers arbitrages DAM IRD ont été reçus le 13/12 (décision attributive transmise au Copil, information dans les DS par les responsables). Ils sont relativement décevants sur les mobilités Sud, avec moins d'un tiers des mois de MLD demandés qui ont été accordés. Les nouveaux départs en expatriation (3 acceptés/6 demandés) sont tous reportés à septembre 2023 et accordés pour une période initiale de 24mo. La priorisation établie par le Copil et instruite dans la DAM n'est pas systématiquement respectée. A noter l'obtention de 15KE en équipement pour l'achat de l'extracteur ADN, et 12 KE pour l'extension de notre Système d'Informations. Validation également des JEAI STOPAMR (Pérou) et TOOLHIVE (Burkina Faso).

=> Des éclaircissements sont demandés sur certains dossiers que le DU tentera d'obtenir de la part du DSAS IRD.

3) Budget 2023

L'UM nous gratifiera d'un budget de 124.899 Euros au titre de la Subvention d'Etat pour 2023. En hausse par rapport à 2022. Cette année, la totalité de la dotation sera mise en place car nous respectons (pour la première fois) la charte de signature des publications UM sur >80% de nos publications récentes. Cela facilitera les actes de gestion.

La DAS INEE/CNRS nous a informés lors d'un entretien avec la Direction de l'Unité en date du 16/12 d'une diminution de notre dotation par rapport à 2022 (FEI passera de 155 à 140KE), essentiellement liée à nos diminutions d'effectifs CNRS. Certaines actions finalisées (CREEC, ECOSAN,...) seront également closes et les frais d'infrastructure dédiés au bâtiment Païre seront aussi réduits (de 99.5 à 70KE pour 2023).

L'IRD modifie son algorithme de calcul de la dotation aux unités cette année. En particulier, la part variable indexée sur la bibliographie (part de publications avec co-auteurs Sud) est remplacée par un « Bonus Sud » calculé en fonction du nombre d'expatriés dans l'Unité. Les bonus pour portage ERC (10KE par porteur IRD), recrutement (15KE pour CRCN, 0 pour DR) et projets (fonction de la volumétrie gérée à l'IRD) complètent la part variable allouée à l'Unité. Les frais d'hébergement chez les partenaires ne sont plus gérés par les Unités. Selon le DSAS, MIVEGEC ne devrait pas être perdant avec ces nouvelles règles de calcul.

L'INRAe devrait confirmer une dotation autour de 9KE.

⇒ Prochaine réunion le mardi 3 janvier 2023.